

Devenez partenaire de l'ASTN pour plus de visibilité



Merci de lire les conditions de cette page jusqu'à la fin.

Premières conditions de base :

- 1/ Prendre la carte de fidélité privilège CFP à CHF 70.00/ an
- 2/ Faire le 50% sur 1 offre découverte aux nouveaux clients
- 3/ 3 x par an / Proposez une offre privilège sur une thérapie ou un produit
- 4/ Nous mettre en lien sur votre site

Ce que nous vous apportons :

- Plus de visibilité sur Internet et les réseaux sociaux
- Une nouvelle clientèle ciblée
- La possibilité en tant que partenaire de bénéficier également des offres proposées
- De faire partie de notre plateforme de réseau "mailing sur les offres"

Et encore plus :

- o Le lien vers votre site web pour seulement CHF 20.00 par an
- o Votre bannière pour un supplément de CHF 50.00 par an

Par votre inscription vous accepter l'utilisation de vos coordonnées par l'ASTN pour l'envoi de News et infos liées à l'activité de l'ASTN et des partenaires voir ci-après :

Conditions générales en tant que Partenaire ASTN et à l'adhésion de la Carte de Fidélité Privilège CFP de l'Académie Suisse des Thérapies Naturelles ASTN :

1. - Conditions d'adhésion et attribution
2. - Avantages de la carte CFP et Conditions d'application des remises et offres
3. - Modification ou suppression des avantages de la carte de fidélité
4. - Durée et validité de la carte et renouvellement
5. - Prix
6. - Informations et libertés
7. - Divers lié au Partenariat
8. - For juridique

1. - Conditions d'adhésion et attribution

Toute commande de la carte de fidélité Privilège CFP de l'ASTN implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales. "*Carte virtuelle*"

La CFP de l'ASTN comporte un numéro de carte d'identification personnel qui vous est strictement réservé et non transmissible. Elle ne peut donc être cédée.

Cette carte n'est en aucun cas une carte de paiement.

Votre CFP vous est attribué uniquement lors de votre [inscription](#) sur le site.

La CFP est utilisable uniquement sur les offres du site de l'ASTN.

Votre carte de fidélité privilège est virtuelle, seul le numéro attribué fait foi.

2.- Avantages de la carte CFP et Conditions d'application des remises et offres

Les fonctions de fidélité permettent à l'adhérent de bénéficier de toutes les offres indiquées sur le site de l'ASTN sous CFP et de ses partenaires.

Divers offres de l'ASTN et de ses partenaires :

- Rabais pour les cours et les ateliers indications sur les pages concernées
- Offres des partenaires
- Offres des soins au Cabinet Naturellement Vôtre

Dès le paiement de votre inscription vous recevrez un bon par e-mail de CHF 50.00 à faire valoir au Cabinet Naturellement Vôtre pour un bilan énergétique ou un massage. Bon transmissible.

Votre CFP vous donne droit à participer à la soirée annuelle de l'ASTN

3.-Modification ou suppression des avantages de la carte de fidélité

Comme toute carte de fidélité, la CFP de l'ASTN est susceptible d'évolution. L'ASTN se réserve le droit de modifier et/ou de supprimer à tout moment les règles, droits et avantages définis au sein des présentes conditions générales.

L'adhérent sera dans ce cas informé par courriel (papier électronique) au moins 1 mois à l'avance des dites modifications ou suppressions étant entendu que dans ce cas l'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation, ni le remboursement de sa carte de fidélité qui reste valable pour toutes les offres en cours jusqu'à son échéance.

L'Académie Suisse des Thérapies Naturelles peut en tout temps annuler la CFP avec effet immédiat pour les raisons suivantes :

- Pour tous les adhérents qui ne respectent pas les dites conditions Générales
- Pour tous les adhérents qui ne respectent pas la philosophie de l'ASTN en tenant des propos ou en ayant des actes pouvant créer du tort à l'Académie à travers ses élèves ou ses Partenaires.
- En cas de conflit entre Partenaires ou/et élèves.

- Pour des offres non conformes à l'éthique de l'ASTN ou non respectées selon les informations données sur le site de l'ASTN.

Par ces conditions l'adhérent ne pourra pas prétendre à un remboursement de sa CFP.

4.- Durée de la validité de la carte et renouvellement

La carte de fidélité CFP a une durée de validité de 12 mois (douze) à compter de sa souscription date du 1er d'un mois pour 1 an

Dès l'inscription la carte de fidélité privilège est due dans sa totalité pour 1 an du début d'un mois à la fin d'un mois.

Résiliation de la CFP :

A l'issue des douze mois, la CFP se renouvelle tacitement pour l'année suivante.

Seul l'annulation de la carte dans le délais imparti fait foi.

**L'adhérent doit envoyer par écrit ou par e-mail (courrier électronique) son annulation 31 jours ouvrables avant son échéance, "qui est indiquée sur la facture".
Pour valider sa résiliation il doit recevoir en retour l'email de résiliation en PDF qu'il gardera comme preuve d'annulation**

5. - Prix de la CFP

La carte de fidélité privilège CFP est à CHF 70.00 par année

6.- Divers lié au Partenariat

L'ASTN doit valider les informations que le Partenaire souhaite mettre sur le site. Elle se donne le droit sans raison, de ne pas y mettre des propos ou des offres qui ne sont pas dans son éthique.

Aucun remboursement de la CFP ne pourra être faite pour ces motifs.

Les Partenaires commerciaux peuvent recevoir selon convention entre les 2 parties, un avenant aux conditions générales.

7.- Fort juridique

Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est applicable.

Le for juridique est à Orbe



Conditions PDF à imprimer

Conditions de l'ASTN valables dès le 1er janvier 2016

Mise à jour 09 juillet 2017